



Trophée FREE Racing 2020

Règlement SPORTIF



Permis d'organisation FFSA N° C 60 du 3 Mars 2020



SOMMAIRE

Art. 1 - Organisation

1-1. Organisateur	P2
1-2. Calendrier	P2

Art. 2 - Principe de l'épreuve

2-1. Epreuve	P3
2-2. Annulation d'une épreuve - Absence à une épreuve	P3
2-3. Précisions	P3
2-4. Particularités	P3
2-4/1. Inscription du pilote	P3
2-4/2. Remplacement d'un pilote	P3
2-4/3. Ordre de passage des pilotes	P3

Art. 3 - Concurrents et Pilotes

3-1. Licences requises	P3
3-1/1. Pour les pilotes français	P3
3-1/2. Pour les pilotes étrangers	P4
3-1/3. Pour les 16/18 ans	P4
3-2. Devoirs des pilotes	P4
3-3. Equipement obligatoire du pilote	P4

Art. 4 - Engagement à une épreuve FREE Racing

4-1. Inscription	P4
4-2. Tarifs	P5

Art. 5 - Voitures éligibles

5-1. Catégorie "FREE Berline'Cup"	P5
5-2. Catégorie "FREE GT'Cup"	P5
5-3. Catégorie "FREE Proto'Cup"	P5
5-4. Catégorie "FREE Formula'Cup"	P5
5-4/1. Classification	P5
5-4/2. Classes	P5

Art. 6 - Vérifications Administratives et Techniques - Passeport et Fiche d'homologation

6-1. Vérifications Administratives	P6
6-2. Vérifications Techniques	P6
6-3. Passeport technique - Fiche d'homologation	P6
6-4. Sites et Infrastructures	P6
6-5. Demande de stand	P6

Art. 7 - Numéros de course

.....	P7
-------	----

Art. 8 - Publicité

8-1. Sites et Infrastructures	P7
8-2. Demande de stand	P7

Art. 9 - Déroulement de l'épreuve

9-1. Essais privés	P7
9-2. Briefings pilotes	P7
9-3. Essais qualificatifs	P7
9-4. Courses	P7
9-4/1. Catégorie FREE Berline/GT'Cup	P7
9-4/2. Catégorie FREE Proto'Cup	P8
9-4/3. Catégorie FREE Formula'Cup	P9
9-5. Full Course Yellow (FCY)	P9
9-5/1. Déclenchement de la procédure	P9
9-5/2. Fin de la procédure	P10
9-5/3. Voiture de Sécurité dite Safety Car	P10
9-6. Opération Safety Car (SC)	P10
9-6/1. Déclenchement de la procédure	P10
9-6/2. Exception de dépassement	P10
9-6/3. Passage par la voie des stands	P10
9-6/4. Fin de la procédure	P10
9-7. Arrêt de la course au drapeau rouge	P10
9-8. Parc Fermé	P11
9-9. Circulation sur la pitlane	P11
9-10. Arrêt du véhicule sur le circuit	P11
9-11. Boucles de chronométrage	P11

Art. 12 - Carburant - Matériel de carburant

12-1. Carburant	P11
12-2. Matériel de carburant pour le FREE Proto'Cup	P12
12-3. Procédure de ravitaillement pour le FREE Proto'Cup	P12

Art. 13 - Perte d'élément de carrosserie	P12
Art. 14 - Classements et Podiums	
14-1. Classements	P12
14-2. Attribution de points	P12
14-3. Podiums	P12
14-4. Etablissement du classement final	P13
Art.15 - Contacts	P13
Annexes du règlement TTE	P13
Annexe A : Planche d'identification de la voiture	
Annexe B : Transpondeur	
Annexe C : Ravitaillement	

Avenants

Avenant 1 : Challenge RENAULT Sport Racing (RSR) CLIO III Cup en FREE Berline' Cup	P14
Avenant 2 : Challenge FORMULE RENAULT en FREE Formula' Cup	P15

Définitions : CT (Commissaire Technique) / CS (Commissaire Sportif : Collège) / DC (Direction/Directeur de Course) / RSR (Renault Sport Racing)

Art. 1 - Organisation

1-1. Organisateur

SARL TROPHEE TOURISME ENDURANCE

RCS Le Mans 521 360 768

419, avenue Bollée – 72000 LE MANS

Email : contact@trophee-endurance.fr / Site Internet : www.trophee-endurance.fr

Les personnes responsables du Trophée Tourisme Endurance sont :

Jean-Jacques Hengel

Tél. 06 09 74 67 64

Fabrice Reicher

Tél. 06 73 18 91 55

Yannick Dondel

Tél. 06 03 70 52 08

- Sous la tutelle de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA)
- Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du Règlement Standard des Circuits Asphalte et/ou figureront dans le Règlement Particulier de chaque épreuve
- Le **FREE Racing** est inscrit dans le cadre de Courses Régionales avec Participation Etrangère Autorisée (PEA)
- Le présent règlement est validé par la FFSA sous le permis d'organisation N°C 60 en date du **3 Mars 2020**.

1-2. Calendrier 2020

V 6 Mars Essais présaison	MAGNY-COURS
V 3 - S 4 - D 5 Avril	VAL DE VIENNE
V 1 - S 2 - D 3 Mai	LEDENON
V 29 - S 30 - D 31 Mai	ALBI
V 19 - S 20 - D 21 Juin	ANNEAU du RHIN
V 10 - S 11 - D 12 Juillet	DIJON
V 25 - S 26 - D 27 Septembre	NOGARO
V 9 Octobre Essais Compétition	LE MANS
V 23 - S 24 - D 25 Octobre	MAGNY-COURS
V 13 - S 14 - D 15 Novembre	LE MANS

La FFSA et les Organisateur du Trophée TOURISME ENDURANCE (TTE) se réservent le droit de modifier le calendrier.

En fonction des horaires, certains meetings se dérouleront uniquement sur 2 jours.

Seul le Trophée Tourisme Endurance / Free Racing peut organiser des manifestations ou des courses complémentaires "hors championnat" se référant au présent Règlement, en plus du calendrier ci-dessus.

De même, l'agrément des voitures par le Trophée Tourisme Endurance n'a de valeur que pour les courses du FREE Racing et ne peut pas être utilisé par d'autres organisateurs dont l'action serait alors parasitaire.

Art. 2 - Principe de l'épreuve

2-1. Epreuve

Le FREE Racing se compose de 4 catégories de voiture :

Catégories	=> FREE Berline/GT'Cup	=> FREE Proto'Cup	=> FREE Formula'Cup
Essais Privés :	Facultatifs		
Essais qualificatifs :	20 mn	30 mn	20 mn
Courses :	2 Courses de 20 mn maximum Ou équivalent en nombre de tour 1 Course de 40 mn	2 Courses de 20 mn maximum Ou équivalent en nombre de tour 1 Course de 40 mn	2 Courses de 25 mn + 1 Tour
Nombre de pilotes :	1 à 2 Pilotes	1 à 2 Pilotes	1 à 2 Pilotes
Transpondeur :	TAG-HEUER by Chronolec / Type Prottime Elite fil (Option Messenger OLED)		

- Tous les pilotes inscrits sur la feuille d'engagement devront participer aux essais qualificatifs et aux courses
- Une NOTE d'INFORMATION spécifique à chaque meeting sera mise en ligne sur le site Internet
- L'Organisateur se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la durée des épreuves suivant la disponibilité et les contraintes des circuits.

2-2. Annulation d'une épreuve - Absence à une épreuve

Si l'Organisateur du TTE/FREE Racing devait, quelles qu'en soient les raisons et quel qu'en soit le moment, annuler ou reporter une épreuve, aucun concurrent ou pilote de la Série ne pourrait réclamer des dommages et intérêts au-delà du remboursement de l'engagement de l'épreuve manquante.

2-3. Précisions

- Le présent règlement n'est pas rédigé en termes d'interdiction, mais en termes **d'autorisation**
- A sa lecture, il ne faut pas oublier que toute modification est rigoureusement interdite si elle n'est pas expressément autorisée par le présent règlement (Article 252.1.1.1 de l'annexe "J" du CSI)
- Seuls les informations et les documents publiés sur le site Internet sont officiels
- Toutes les communications des concurrents doivent être transmises par email : contact@trophee-endurance.fr
- Les pénalités spécifiques sont précisées tout au long du présent règlement, juste après les paragraphes auxquels elles se rapportent
- Par défaut, les pénalités prévues au Règlement Standard des Circuits Asphalte de la FFSA seront appliquées.

2-4. Particularités

2-4/1. Pilote inscrit sur plusieurs voitures

- Un pilote pourra rouler sur plusieurs voitures (essais et courses) à condition de figurer sur la liste des "Autorisés à prendre part aux essais" sur chaque véhicule conduit, **en respectant** les horaires du meeting et les conditions de sécurité des procédures.

2-4/2. Remplacement d'un pilote

- Sur demande écrite d'un concurrent et après l'accord du Collège des CS, un pilote pourra en remplacer un autre.

2-4/3. Ordre de passage des pilotes

- 2 pilotes conduisant une même voiture devront respecter leur ordre de passage selon l'engagement.

[Le NON-RESPECT Art. 2-4 : Arrêt du véhicule au Drapeau NOIR et disqualification du concurrent.](#)

Art. 3 - Concurrents et Pilotes

Pour être validé, l'engagement devra comporter **les N° de Licence / N° ASA / Type (ex. RCC-NCC-ICC"A-B-C-D")**
et le N° de portable de chaque pilote.

Lors des Vérifications Administratives, chaque pilote devra présenter physiquement sa licence ou un duplicata.

Il peut être possible d'accepter, exceptionnellement, un pilote démuné de sa licence, dès l'instant qu'une vérification sur le site FFSA prouve qu'il est licencié et qu'il n'est pas sous le coup d'une suspension de licence.

3-1. Licences requises

3-1/1. Pour les pilotes français :

- Une licence "Régional Concurrent Conducteur (RCC) Auto"
- Ou une licence "National Concurrent Conducteur (NCC) Auto"
- Ou une licence "International Concurrent Conducteur ICC(A-B-C-D) Auto"

- Ou un Titre de Participation Régional Circuit (TPRC), demandé au préalable sur l'engagement, et à souscrire sur le site FFSA selon l'ASA du Circuit ou sur place
 - Le TPRC ne peut être délivré que si la demande est accompagnée d'un certificat médical "de non contre-indication à la pratique du sport automobile", de moins de 3 mois et présentation du permis de conduire
 - Un TPRC Etranger peut être délivré à un ressortissant de la CE à condition que ce dernier soit résident et domicilié en France en possession des mêmes documents.

3-1/2. Pour les pilotes étrangers :

- Une licence "National" de leur pays et d'une autorisation de participation de leur ASN
- Ou une licence "International" valable pour la catégorie concernée
- Les pilotes étrangers ne peuvent pas marquer de points.

3-1/3. Pour les 16/18 ans :

- Une licence "National Junior Circuit" (NJC) et une licence "International Concurrent Tuteur" (ICT) du représentant légal qui devra être présent lors des Vérifications Administratives et pendant toute la durée du meeting.

3-2. Devoirs des pilotes

- Tout pilote participant à une épreuve devra connaître l'ensemble des TEXTES en cours de validité relatifs aux Réglementations FIA, FFSA, ASA, du Code des Assurances, du Code Sportif International, du présent règlement...
- Tout pilote ne respectant pas les "Règlements Sportif et Technique" ou les Règles de Sécurité pourra faire l'objet d'une sanction, sans que le concurrent puisse prétendre à un quelconque dédommagement
- Les concurrents/pilotes et leurs accompagnants devront respecter un esprit sportif, tant sur la piste que dans l'enceinte du circuit, sous peine de demande de sanction auprès du Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'épreuve voire du Championnat.

Le NON-RESPECT Art. 3-2 : A l'appréciation du Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.

3-3. Equipement obligatoire du pilote

Chaque pilote devra être équipé :

- D'une combinaison ignifugée, (Norme FIA 8856-2000)
- De sous-vêtements ignifugés : Tee-shirt à manches longues et chaussettes obligatoires
- D'une cagoule ignifugée (Norme FIA 8856-2000)
- De gants homologués selon liste n° 27 (Partie 3)
- De bottines ignifugées selon liste n° 27 (Partie 2 - Norme FIA 8856-2000)
- D'un casque conforme à la liste n° 41 (voir liste n° 25)
- Du système RFT (Hans) conforme à la liste n° 29

Ces listes sont issues de la Réglementation Technique FFSA / Equipement de sécurité / Tableau Circuit Asphalte de l'année en cours. Les équipements devront être présentés lors des Contrôles Techniques.

Le NON-RESPECT Art. 3-3 : Invalidation de l'engagement du pilote concerné.

Art. 4 - Engagement à une épreuve FREE Racing

4-1. Inscription

- La participation aux diverses manifestations organisées par le TTE se fait sur invitation uniquement
- Tout concurrent désirant participer aux épreuves du TTE devra envoyer une demande d'engagement par EMAIL **ET** par COURRIER POSTAL pour chaque épreuve à l'adresse suivante :

TROPHEE TOURISME ENDURANCE (TTE)

HENGEL Jean-Jacques - 419, avenue Bollée - 72000 LE MANS - France

Email : contact@trophee-endurance.fr

La demande d'engagement est à télécharger sur le site internet : <http://www.trophee-endurance.fr>

- Le document, dûment complété, devra être parvenu au plus tard le vendredi de la semaine précédant l'épreuve
- Au-delà du vendredi minuit, une majoration de l'engagement de 150 € TTC sera exigée
- Toute demande d'engagement incomplète ou non accompagnée du paiement sera considérée comme nulle ou non avenue
- Les dates limites d'engagement pourront être prolongées, exceptionnellement, jusqu'à la fermeture des Vérifications Administratives
- Les Organisateurs du TTE/FREE Racing, prendront en compte les engagements dans la limite des places disponibles
- Le simple fait de s'engager à une épreuve est la reconnaissance, par le concurrent, de la totale conformité de sa voiture et de son équipement personnel avec le présent règlement
- Le TTE se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement (concurrent/pilote) sans en justifier le motif.

4-2. Tarifs

Engagement pour le **FREE Berline'Cup / GT'Cup** et **FREE Proto'Cup**

=> 1 séance qualificative + 2 Courses de 20 mn

= **414 € TTC** (soit 345,00 € HT)

=> 1 séance qualificative + 2 Courses de 20 mn + 1 Course de 40 mn

= **462 € TTC** (soit 385,00 € HT)

Engagement pour le **FREE Formula'Cup**

=> 1 séance qualificative + 2 Courses de 25 mn + 1 Tour

= **462 € TTC** (soit 385,00 € HT)

L'engagement sera validé :

- A l'encaissement d'un acompte de 200 €, avant le meeting, et non-remboursable en cas de non-participation
- A l'encaissement de l'engagement total, avant le meeting, et l'acompte de 200 € sera retenu en cas de non-participation (Chèque ou Virement)

Il ne sera effectué aucun remboursement à un concurrent ayant participé aux Essais Qualificatifs.

Tout désistement devra être confirmé par email : contact@trophee-endurance.fr.

Art. 5 - Voitures éligibles

La voiture inscrite doit correspondre à l'une des 4 catégories ci-dessous :

5-1. Catégorie "FREE Berline'Cup"

- Groupes N/FN, A/FA, F2000
- Coupes de Marque, Challenge et Saloon-Cars conformes à leur règlement ou fiche d'homologation et sans limitation des périodes.

5-2. Catégorie "FREE GT'Cup"

- Groupes GT de Série, GT Coupes de Marque, Challenge et Saloon-Cars conformes à leur règlement ou fiche d'homologation
- GT4 : Les véhicules homologués pour la Coupe de France GT FFSA en 2020 sont éligibles en TTE sans obligation d'inscription au Championnat de France GT FFSA
Les véhicules homologués GT4 sont admis à la condition qu'ils soient inscrits au Championnat de France GT FFSA SRO
- Lotus, Caterham, Silhouette (ex. : Lamera Cup, Mitjet 3.5l, Solution F...).

5-3. Catégorie "FREE Proto'Cup"

- Groupes C3, CN, CNF, CM...
- Coupes de Marque et Courses Challenges conformes à leur règlement ou fiche d'homologation sans limitation des périodes.

5-4. Catégorie "FREE Formula'Cup"

- Les monoplaces doivent être conformes à leur règlement spécifique d'origine (Y compris le poids)
- Les voitures du Groupe E doivent respecter la Réglementation Technique Groupe E de l'année en cours
- La voiture engagée doit disposer de tous les équipements de sécurité imposés par les Règlements FFSA de l'année en cours.

5-4/1. Classification

La voiture sera classée par l'Organisateur dans l'une des 3 classes existantes, en fonction de ses caractéristiques et de ses performances :

Classes	Voitures	Pneumatiques	Moteur
Formula A1	FR 2000 à 2009 (Tatuus)	Voir Règlement Technique / Art.7-3. Pneumatiques PIRELLI obligatoire	Voir Règlement Technique / Art. 4. Plombage Moteur
Formula A	FR 2010 - 2012 (Caparo) FR 2013 - 2018 (Tatuus)		
Formula B	FR de 1995 jusqu'à 1999 FR 1.6 (Campus, Formula Premium, Signatec...)	Libre	Réglementation d'origine
Formula C	F. BMW, Arcobaleno, Gloria Moteur moto	Libre	Réglementation d'origine

5-4/2. Classes

- L'Organisateur se réserve le droit de regrouper ou de diviser des classes afin de préserver l'équité sportive
- Des châssis, issus d'autres catégories non prévues ci-dessus, pourront éventuellement être admis sur demande écrite auprès des Organisateur ou du CT Responsable
- Des classes particulières pourront être créées pour des Challenges internes, regroupant des voitures identiques
- Les catégories admises à participer devront avoir obtenu l'approbation du Pôle Sport de la FFSA.

Art. 6 - Vérifications Administratives et Techniques - Passeport et Fiche d'homologation

6-1. Vérifications Administratives

6-1/1. Chaque pilote devra :

- Se présenter aux heures et lieux prévus indiqués sur la note d'information propre à l'épreuve
- Montrer sa licence FFSA/FIA physiquement ou avoir fait une demande préalable sur son engagement, d'un Titre de Participation (Voir Art. 3-1. Licences)
- Repartir (lui-même ou son Team manager) avec la copie de son engagement tamponnée "Vérification Technique" pour transmission au CT chargé du contrôle du véhicule, à l'heure maximale indiquée sur celle-ci (1H après son passage aux Vérifications Administratives).

Le NON-RESPECT Art. 6-1/1 : Transmission du dossier au Collège des CS.

6-1/2. Le TTE pourra :

- Autoriser le remplacement d'un pilote sur un meeting jusqu'à l'heure de fermeture des Vérifications Administratives (Selon les conditions prévues à Art. 2-4/2 : Remplacement d'un pilote)
- Encourager fortement le concurrent à contracter une Assurance Rails couvrant les dommages occasionnés aux infrastructures de chacun des circuits fréquentés.

6-2. Vérifications Techniques

6-2/1. Chaque concurrent devra :

- Présenter son véhicule à la structure technique selon les horaires indiqués sur sa fiche "Vérif. Administrative" qui lui a été remise :
 - Cette action sera considérée comme une déclaration implicite de conformité
 - Le véhicule devra être en conformité avec le plan d'identification fourni par l'organisateur (Annexe A)
- Être muni de sa fiche "Vérif. Administrative" validée, du Passeport Technique et de la Fiche d'Homologation du véhicule engagé
- En cas de non-conformité, le concurrent ne sera pas autorisé à participer et ne pourra prétendre à aucun remboursement.

6-2/2. Le Commissaire Technique :

- Apposera un sticker "Contrôlé" sur le véhicule après validation
- Pour tout litige ou incident, il pourra transmettre un rapport à la Direction de Course.

Le NON-RESPECT Art. 6-2/1 : Transmission du dossier au Collège des CS.

6-3. Passeport Technique - Fiche d'Homologation

6-3/1. Chaque concurrent engagé sur l'épreuve devra être en possession :

- Du Passeport Technique de son véhicule et de sa Fiche d'homologation si celle-ci existe (Un ressortissant de l'Union Européenne et pays assimilés devra également posséder un Passeport Technique, soit FFSA, soit FIA et sera dans l'obligation de contacter le CT Responsable du TTE pour validation)
- D'une FICHE Technique descriptive pour les véhicules issus des "Coupes de Marque" (Voir auprès du Service Technique FFSA) mentionnant les caractéristiques techniques de tous les éléments du véhicule, ainsi que des photos de la carrosserie.

6-3/2. Chaque véhicule engagé :

- Il est interdit de procéder à toute modification technique non spécifiée sur la Fiche d'Homologation ou sur le Règlement Particulier sans en aviser, préalablement, le CT Responsable du TTE
- Tout concurrent désireux d'engager un véhicule, non homologué ou ne possédant pas de passeport FFSA, devra prendre contact avec le CT Responsable du TTE. Ce dernier pourra établir le document sur l'épreuve, seulement sur rendez-vous préalable
- Tout véhicule engagé sur les épreuves TTE devra être identifiable techniquement.

Le NON-RESPECT Art. 6-3 : Transmission du dossier au Collège des CS.

6-4. Sites et Infrastructures

- Chaque concurrent devra respecter les sites et infrastructures des circuits
- Tous les dégâts occasionnés seront facturés au concurrent
- Il est strictement interdit de laisser des pneus usagés sur le circuit.

Le NON-RESPECT Art. 6-4 : A l'appréciation du Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.

Outre la décision prise du Collège des CS, l'Organisateur pourra prendre des sanctions, si nécessaire, envers le concurrent sans qu'il puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

6-5. Demande de stand

Selon la disponibilité, le concurrent pourra demander un emplacement et préciser ses préférences, en le notifiant sur l'engagement ou par email (contact@trophee-endurance.fr) indépendant de toute autre demande.

En cas de désistement, non confirmé par email, le montant de la location du stand restera dû.

Art. 7 - Numéros de course

- Chaque concurrent pourra choisir son numéro de course (selon la disponibilité) et devra le conserver tant qu'il participera aux épreuves, sans pouvoir en changer
- Chaque voiture est identifiée par sa Fiche Technique ainsi que par son numéro de vignette du Passeport Technique
- La position des numéros de course et autres stickers sont définis, par l'Annexe A "Plan d'identification" de l'Organisation TTE. Ils devront être parfaitement lisibles par le Chronométrage, la Direction de Course et les Commissaires de Piste, à tout moment des essais et des courses.

Le NON-RESPECT Art. 7-1 : Présentation du DRAPEAU Technique pour mise en conformité immédiate du véhicule.

Art. 8 - Publicité

8-1. Plan d'identification

- Les voitures participantes au FREE Racing devront être en parfait état et en totale conformité avec le "Plan d'Identification" lors de la présentation aux Vérifications Techniques sous peine de se voir refuser le quitus technique et leur participation à la manifestation
- Ces identifications devront impérativement être apposées et ne pourront pas être modifiées mais les concurrents pourront ajouter d'autres publicités qui leur sont propres, sous réserve que ces dernières ne soient pas directement concurrentielles avec celle de l'organisateur.

Le NON-RESPECT Art. 8-1 : Présentation du DRAPEAU Technique pour mise en conformité immédiate du véhicule.

8-2. Exploitation d'images

L'Organisateur et les Partenaires du TTE/FREE Racing se réservent le droit d'exploiter, à des fins publicitaires, promotionnelles ou commerciales, les noms et résultats sportifs des concurrents et pilotes de cette discipline, ainsi que toutes photos et vidéos, sans leur autorisation préalable et sans avoir à payer de droits ou honoraires particuliers.

Art. 9 - Déroulement de l'épreuve

9-1. Essais privés

- Facultatifs : à la charge du concurrent
- Durée : en fonction de la disponibilité du circuit.

9-2. Briefing Pilotes

- Le lieu et l'heure des briefings seront communiqués par les Horaires et la Note d'information de chaque épreuve
- A l'issue des Vérifications Administratives et Techniques, tous les pilotes devront assister, obligatoirement, à l'intégralité du briefing de la Direction de Course et s'y présenter à l'heure exacte.
- Tous les Pilotes ne pouvant pas assister au briefing devront obligatoirement en informer, l'Organisation par écrit, au préalable de l'épreuve. Tout retard ou absence non excusés entraînera une sanction.

Le NON-RESPECT Art. 9-2 : Transmission du dossier au Collège des CS.

9-3. Essais Qualificatifs

- 9-3/1 : Seuls les pilotes inscrits sur la liste des "Autorisés à prendre part aux essais" pourront y participer
- 9-3/2 : Une séance de 20 mn en FREE Berline/GT'Cup - FREE Proto'Cup - FREE Formula'Cup est prévue, au cours de laquelle chaque pilote inscrit devra obligatoirement effectuer un tour chronométré et aucun temps minimum d'arrêt/stand n'est établi (*Rappel : Le concurrent est responsable de l'application du Règlement*)
- 9-3/3 : **Le ravitaillement en carburant est strictement interdit**
- 9-3/4 : Aucun temps minimum d'arrêt/stand n'est établi pendant la séance qualificative
- 9-3/5 : La vitesse sur la pitlane est limitée à 60 km/h
- 9-3/6 : Toute voiture ne disposant pas de temps de qualification pourra partir en dernière ligne sur demande écrite au DC et décision finale du Collège des CS
- 9-3/7 : Le DC peut déclencher une opération Full Yellow pour des raisons de sécurité (Voir Art. 9-5 FCY).

Le NON-RESPECT Art. 9-3/1 - 9-3/2 : A l'appréciation du Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.

Le NON-RESPECT Art. 9-3/3 : STOP&GO 1 mn dans les 5 premiers tours de course.

Le NON-RESPECT Art. 9-3/5 : STOP&GO.

9-4. Courses

9-4/1. Catégorie "FREE Berline/GT'Cup"

- Un meeting est composé :
 - 1 Séance d'Essais Qualificatifs de 20 mn
 - 2 Courses Sprint de 20 mn ou équivalent en nombre de tours
 - 1 Course Longue de 40mn

- Un concurrent peut s'engager uniquement aux 2 Courses Sprint
 - Les véhicules de plus de 350 CV feront l'objet d'un classement séparé
- En fonction du nombre d'engagés, les catégories FREE Berline'Cup et FREE GT'Cup pourront, soit disputer des courses dédiées, soit être intégrées au même plateau et disputer des courses communes. Les classements, ainsi que l'attribution des points, resteront néanmoins séparés par catégories.*

- 9-4/1.1 : Seuls les pilotes ayant participé aux essais officiels pourront y participer sauf décision exceptionnelle du Collège des Commissaires Sportifs sur présentation d'une demande écrite motivée
- 9-4/1.2 : 1 ou 2 pilotes peuvent s'engager sur la même voiture et participer aux Courses Sprint et à la Course Longue avec obligation pour chacun de rouler aux Essais Qualificatifs

Lors de la Course Longue :

- 9-4/1.3 : Arrêt au stand de 2 mn obligatoire (Boucle d'entrée / Boucle de sortie)
- 9-4/1.4 : Avec un changement (si deux pilotes) ou sans changement (si un seul pilote)
- 9-4/1.5 : Pendant la fenêtre comprise entre la 15^{ème} (15'00") et 25^{ème} (25'59") minute
- 9-4/1.6 : Pour tout autre arrêt, les 2 mn ne sont pas obligatoires
- 9-4/1.7 : Le ravitaillement en carburant est strictement interdit.

Le NON-RESPECT Art. 9-4/1.1 : A l'appréciation du Collège, pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.

Le NON-RESPECT Art. 9-4/1.2 : A l'appréciation du Collège, pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.

Le NON-RESPECT Art. 9-4/1.3 : 2 tours de pénalité.

Le NON-RESPECT Art. 9.4.1.3 : STOP & GO de la durée du temps manquant.

Le NON-RESPECT Art. 9-4/1.4 : 1 tour de pénalité.

Le NON-RESPECT Art. 9-4/1.5 : 1 tour de pénalité.

Le NON-RESPECT Art. 9-4/1.7 : A l'appréciation du Collège, pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.

Grille de départ des Courses Sprint : 2-2 en ligne

- La grille de départ de la Course Sprint 1 sera établie en fonction du résultat des Essais Qualificatifs
- La grille de départ de la Course Sprint 2 sera établie en fonction du classement de la Course 1.

Grille de départ de la Course Longue : 2-2 en ligne

- La grille de départ de la Course Longue sera établie en fonction du résultat des Essais Qualificatifs.

Procédure de départ des Courses Sprint et Course Longue

- **LANCE, procédure ALLEGEE.**

9-4/2. Catégorie "FREE Proto'Cup"

- Un meeting est composé :

- 1 Séance d'Essais Qualificatifs de 20 mn
- 2 Courses Sprint de 20 mn ou équivalent en nombre de tours
- 1 Course Longue de 40 mn

- Un concurrent peut s'engager uniquement aux 2 Courses Sprint

- 9-4/1.1 : Seuls les pilotes ayant participé aux essais officiels pourront y participer sauf décision exceptionnelle du Collège des Commissaires Sportifs sur présentation d'une demande écrite motivée
- 9-4/2.2 : 1 ou 2 pilotes peuvent s'engager sur la même voiture et participer aux Courses Sprint et à la Course Longue avec obligation pour chacun de rouler aux Essais Qualificatifs

Lors de la Course Longue :

- 9-4/2.3 : Arrêt au stand de 2'30 mn obligatoire (Boucle d'entrée / Boucle de sortie)
- 9-4/2.4 : Avec un changement (si deux pilotes) ou sans changement (si un seul pilote)
- 9-4/2.5 : Pendant la fenêtre comprise entre la 15^{ème} et 25^{ème} minute.
- 9-4/2.6 : Pour tout autre arrêt, les 2'30 mn ne sont pas obligatoires
- 9-4/2.7 : Un ravitaillement de carburant est autorisé en Course Longue

Voir Art. 12 - Carburant - Matériel de Ravitaillement et l'Annexe C.

Le NON-RESPECT Art. 9-4/2.1 : A l'appréciation du Collège pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.

Le NON-RESPECT Art. 9-4/2.2 : A l'appréciation du Collège pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.

Le NON-RESPECT Art. 9-4/2.3 : 2 tours de pénalité.

Le NON-RESPECT Art. 9-4/1.3 : STOP & GO de la durée du temps manquant.

Le NON-RESPECT Art. 9-4/1.4 : 1 tour de pénalité.

Le NON-RESPECT Art. 9-4/1.5 : 1 tour de pénalité.

Le NON-RESPECT Art. 9-4/2.7 : A l'appréciation du Collège pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.

Grille de départ des Courses Sprint : 2-2 en ligne

- La grille de départ de la Course 1 sera établie en fonction du résultat des Essais Qualificatifs
- La grille de départ de la Course 2 sera établie en fonction du classement de la Course 1.

Grille de départ de la Course Longue : 2-2 en ligne

- La grille de départ de la Course Longue sera établie en fonction du résultat des Essais Qualificatifs.

Procédure de départ des Courses Sprint et Course Longue

- LANCE, procédure ALLEGEE.

9-4/3. Catégorie "FREE Formula'Cup"

- Un meeting est composé :

- 1 Séance d'Essais Qualificatifs de 20 mn
- 2 Courses Sprint de 25' + 1 tour

(La catégorie FREE Formula'Cup ne pourra jamais partager la course d'une autre catégorie).

- 9-4/3.1 : Seuls les pilotes ayant participé aux essais officiels pourront y participer sauf décision exceptionnelle du Collège des Commissaires Sportifs sur présentation d'une demande écrite motivée
- 9-4/3.2 : 1 ou 2 pilotes peuvent s'engager sur la même voiture et participer aux Courses Sprint avec obligation pour chacun de rouler aux Essais Qualificatifs
- 9-4/3.3 : Le ravitaillement en carburant est strictement interdit.

Le NON-RESPECT Art. 9-4/3.1 - 9-4/3.2 - 9-4/3.3 : A l'appréciation du Collège, pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.

Grille de départ des Courses : 1/1 décalé

- La grille de départ de la Course 1 sera établie en fonction du résultat des Essais Qualificatifs
- La grille de départ de la Course 2 sera établie en fonction du classement de la Course 1.

Procédure de départ des Courses

- **ARRETE, procédure ALLEGEE**
- Le chronomètre ne s'arrête pas si un second départ est demandé
- Pas de Stop Moteur.

A la présentation du panneau "Piste humide" ou "Wet race" en prégrille ou sur la grille de départ, les pilotes bénéficieront de 10 mn supplémentaires afin de changer les pneumatiques et de modifier certains réglages.

Si les circonstances le justifient, un départ sous Safety Car pourra être décidé.

Pénalités pour le FREE Berline/GT'Cup - Proto'Cup - Formula'Cup

- A chaque arrêt au stand, le moteur doit impérativement être arrêté

Le NON-RESPECT Art. : STOP & GO

- L'arrêt et le départ de la voiture sont sous la responsabilité du Team Manager. L'utilisation d'un panneau (dit sucette) est conseillée
- Le démarrage "à la poussette" et toute aide extérieure sont interdits

Le NON-RESPECT Art. : DRIVE THROUGH

- Le véhicule circulant sur la pit lane est prioritaire sur le véhicule quittant son stand et doit reprendre la piste à une allure normale, sans gêner un autre concurrent

Le NON-RESPECT Art. : DRIVE THROUGH

- La vitesse sur la pit lane est limitée à 60 km/h

Le NON-RESPECT Art. : DRIVE THROUGH.

9-5. Full Yellow (FY)

9-5/1. Déclenchement de la procédure

- 9-5/1.1 : Le Directeur de Course (DC) pourra déclencher une procédure "Full Course Yellow" (FCY) pour des raisons de sécurité
- 9-5/1.2 : Tous les postes de Commissaires de Piste présenteront **un drapeau jaune agité et un panneau "FY"**
- 9-5/1.3 : Toutes les voitures stabiliseront leur vitesse à **60 km/h**
 - La vitesse sera contrôlée par le Service de Chronométrage qui rendra compte à la DC de tout manquement
 - Tout dépassement sera immédiatement indiqué sur les moniteurs du réseau vidéo du circuit (Chrono - DC - Collège - Stands) et la DC sera dès lors en mesure de prendre les sanctions appropriées
- 9-5/1.4 : Toutes les voitures devront immédiatement ralentir, rouler en file indienne, conserver leur place avec un intervalle ne pouvant pas excéder 2 longueurs de véhicule
- 9-5/1.5 : L'entrée et la sortie à la pitlane resteront ouvertes et les voitures pourront rentrer au stand/parc pendant la procédure
- 9-5/1.6 : Toute voiture conduite (sur la piste ou pitlane), de manière lente, erratique ou jugée potentiellement dangereuse pour les autres pilotes sera signalée à la DC par les Commissaires de Piste
- 9-5/1.7 : Tout dépassement est proscrié sous FY ou FCY, sauf dans le cas d'une voiture excessivement lente, signalée par un **Drapeau Blanc.**
- 9-5/1.8 : A l'approche du secteur de l'incident ayant déclenché la procédure de FCY, les concurrents ont interdiction de zigzaguer.

Le NON-RESPECT Art. 9-5/1.3 - 9-5/1.4 : DRIVE THROUGH.

Le NON-RESPECT Art. 9-5/1.6 - 9-5/1.7 : STOP&GO.

Le NON-RESPECT Art. 9-5/1.8 : DRIVE THROUGH.

9-5/2. Fin de la procédure

- Le Directeur de Course autorisera la reprise de la course par message radio (Commissaires de Piste, Commissaires de Stand et Commissaires Techniques du TTE) et par message sur la vidéo du circuit
- Tous les postes de Commissaires de piste présenteront **un drapeau vert agité** qui signifiera aux concurrents la reprise immédiate de la course.

9-5/3. Voiture de Sécurité dite Safety Car

- Une période FY peut être suivie d'une intervention du SC.

9-6. Opération Safety Car (SC)

9-6/1. Déclenchement de la procédure

- 9-6/1.1 : Le Directeur de Course pourra déclencher une procédure "SAFETY CAR" (SC) pour des raisons de sécurité
- 9-6/1.2 : Tous les postes de Commissaires de Piste présenteront **les drapeaux jaunes agités et les panneaux "SC"**
- 9-6/1.3 : Le SC **rampe orange allumée** prendra la piste devant la voiture de tête de course
Tant que le SC n'aura pas pris la piste, il appartiendra au leader de la course de ralentir de manière significative afin de regrouper, le plus rapidement possible, les concurrents derrière lui
- 9-6/1.4 : Toutes les voitures devront immédiatement ralentir, rouler en file indienne, conserver leur place avec un intervalle ne pouvant pas excéder 2 longueurs de véhicule. Toutes les voitures devront regagner le peloton qui suit le SC sans se doubler
- 9-6/1.5 : L'entrée et la sortie à la pitlane resteront ouvertes et les voitures pourront rentrer au stand/parc pendant la procédure
- 9-6/1.6 : Toute voiture conduite (sur la piste ou pitlane), de manière lente, erratique ou jugée potentiellement dangereuse pour les autres pilotes sera signalée à la DC par les Commissaires de Piste
- 9-6/1.7 : Tout dépassement est proscrit sous SC, sauf dans le cas d'une voiture excessivement lente, signalée par un **Drapeau Blanc**
- 9-6/1.8 : A l'approche du secteur de l'incident ayant déclenché la procédure de SC, les concurrents ont interdiction de zigzaguer.

[Le NON-RESPECT Art. 9-6/1.4 : DRIVE THROUGH.](#)

[Le NON-RESPECT Art. 9-6/1.6 - 9-6/1.7 : STOP&GO.](#)

[Le NON-RESPECT Art. 9-6/1.8 : DRIVE THROUGH.](#)

Accès/Sortie des stands

- Le moment du passage au feu rouge et/ou au feu vert est laissé à l'appréciation du Directeur de Course.

9-6/2. Exception de dépassement

- Sur ordre de l'Officiel à bord (avec un geste éventuel de la main) du SC, **rampe verte allumée**, un pilote pourra dépasser le SC.

9-6/3. Passage par la voie des stands

- Le SC **rampe orange allumée** pourra emprunter la voie des stands à la demande de la DC. Dans ce cas, toutes les voitures devront le suivre sans se dépasser et ne pourront s'arrêter à leur stand/parc.

[Le NON-RESPECT Art. 9-6/3 : STOP&GO 30 Secondes](#)

9-6/4. Fin de la procédure

- 9-6/4.1 : **L'extinction de la rampe orange** indiquera la fin imminente de la procédure
(Afin d'éviter les risques pendant le retour du SC à son point de stationnement, sous drapeau jaune, les pilotes devront continuer à une allure n'impliquant ni accélération intempestive, ni freinage, ni toute autre manœuvre susceptible de mettre en danger d'autres pilotes ou de gêner le nouveau départ).
- 9-6/4.2 : Tous les postes de Commissaires de Piste continueront de présenter **un drapeau jaune agité**
- 9-6/4.3 : Les voitures ne seront autorisées à dépasser qu'après avoir franchi la ligne de chronométrage, au **drapeau vert de relance**
- 9-6/4.4 : L'accès à la pitlane restera interdite pendant le tour de relance.

[Le NON-RESPECT Art. 9-6/4.3 : DRIVE THROUGH.](#)

[Le NON-RESPECT Art. 9-6/4.4 : Sans intervention STOP&GO 30 secondes.](#)

[Le NON-RESPECT Art. 9-6/4.4 : Avec intervention STOP&GO 1 minute.](#)

9-7. Arrêt de la course au drapeau ROUGE

Le chronomètre s'arrête en Course Sprint / Le chronomètre ne s'arrête pas en Course Longue

- 9-7/1 : Dès la mise du circuit sous drapeau rouge, toutes les voitures regagneront la pitlane en file indienne, dans l'ordre dans lequel elles roulent sur la piste, et s'arrêteront sur la voie de roulage, sous le contrôle du Commissaire de Stand.
Elles seront en situation de parc fermé
- 9-7/2 : Les concurrents ne seront pas autorisés à s'arrêter à leur stand, sauf en cas de crevaison ou de panne d'essence ou consécutivement à un ordre de la DC (par Drapeau Technique). Le remplacement de la roue crevée, le ravitaillement en essence d'une durée maximale de 10 secondes ou la réparation consécutive à l'ordre reçu du Drapeau Technique ne sera autorisé qu'à l'issue de la période de parc fermé

- 9-7/3 : Dès que l'incident ayant motivé la procédure sera réglé, sur ordre du DC, les voitures en amont du Leader sur la pitlane reprendront la piste pour un tour et regagneront la pitlane pour se positionner derrière les voitures en attente. Interdiction absolue de doubler pendant ce tour de repositionnement. Pendant ce temps, le SC se positionnera devant le Leader
- 9-7/4 : Dès qu'elle jugera que les conditions de reprise de la course sont réunies, la DC donnera ordre au SC de quitter la pitlane, suivi de toutes les voitures, pour une relance sous procédure SC
- 9-7/5 : Le concurrent responsable du déclenchement de la procédure pourra faire l'objet d'une sanction qui sera laissée à l'appréciation des Officiels
- 9-7/6 : Si la course ne peut pas reprendre, les résultats seront ceux obtenus à l'issue de l'avant dernier tour précédant le tour au cours duquel le signal de suspension aura été donné.

Le NON-RESPECT Art. 9-7/1 : DRIVE THROUGH.

Le NON-RESPECT Art. 9-7/2 : Aucune intervention sur le véhicule qui doit être poussé par son équipe jusqu'à la dernière place de la file des véhicules en attente : STOP&GO 30 Secondes.

Le NON-RESPECT Art. 9-7/2 : Intervention sur le véhicule : l'équipe doit être stoppé par les Commissaires de Stand. Elle ne reprendra que lorsque tout le peloton des voitures aura effectué le tour de relance : STOP&GO 1 Minute.

9-8. Parc fermé

- A l'issue de l'épreuve, toutes les voitures seront en situation de Parc fermé, soit dans leurs structures respectives, soit à l'emplacement qui leur aura été désigné, pendant à minima les 30 minutes qui suivent l'heure d'affichage des résultats
- Le Collège des CS est seul habilité à prononcer la fin de la situation de Parc fermé
- Toute intervention sur un véhicule est interdite, sauf sur instruction du Collège des CS, Commissaires de Stand ou CT du TTE.

Le NON-RESPECT Art. 9-8 : A l'appréciation du Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent.

9-9. Circulation sur la pitlane

- 9-9/1 : La pitlane ou voie des stands se compose généralement d'une voie de roulage (côté muret), d'une zone centrale (accélération et décélération) et d'une voie destinée aux arrêts (côté stand)
L'accès à la piste est régulé par les Feux Vert et Rouge (Essais et SC) ou Bleu clignotant (Courses)
- 9-9/2 : Il est strictement interdit de rouler en marche arrière, avec l'aide du moteur (*En cas de panne ou de retour sur plateau à son stand, le véhicule devra être poussé par les mécaniciens, en marche avant ou en marche arrière, suivant l'endroit de la dépose*)
- 9-9/3 : Il est autorisé de manœuvrer le véhicule, moteur tournant, par les membres de l'équipe
- 9-9/4 : Il est interdit de rouler, à tout moment et quel qu'en soit le motif, avec un cycle, motorcycle, quad...
- 9-9/5 : L'accès à la pitlane est strictement interdite aux mineurs de moins de 16 ans et aux animaux
- 9-9/6 : Le franchissement de la ligne continue, en sortie de stand est interdit.

Le NON-RESPECT Art. 9-9/1 : STOP&GO 10 Secondes.

Le NON-RESPECT Art. 9-9/2 - 9-9/3 : A l'appréciation du Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent.

Le NON-RESPECT Art. 9-9/4 - 9-9/5 : A l'appréciation du Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent.

Le NON-RESPECT Art. 9-9/6 : STOP&GO 10 Secondes.

9-10. Arrêt d'un véhicule sur circuit

- Le retour du véhicule au stand pourra se faire, sans perturber le déroulement des essais qualificatifs ou de la course
- Tout véhicule rapatrié devra faire l'objet d'une vérification par un CT avant son retour sur la piste.

Le NON-RESPECT Art. 9-10 : Arrêt du véhicule au DRAPEAU Technique pour contrôle par un CT du TTE.

9-11. Boucles de chronométrage

- Servant de référence à la durée d'arrêt, elles seront matérialisées à l'entrée et à la sortie de la pitlane
- L'utilisation d'un chronomètre embarqué, solidement fixé, est autorisée afin de permettre la gestion précise de l'arrêt/stand.

Art. 12 - Carburant - Matériel de ravitaillement

12-1. Carburant

- Le carburant utilisé doit être de l'essence ou du gasoil, commercialisé selon les normes définies dans la "Réglementation Article 252.9 Annexe J en cours", sans adjonction autre que celle d'un produit de lubrifiant usuel
- Il sera procédé à des contrôles de carburant de façon aléatoire
- Le stockage de carburant, autre que celui utilisé pour le ravitaillement en cours est interdit dans le stand
- Tous les conteneurs de carburant doivent être métalliques et étanches
- Le remplissage du réservoir est interdit dans le stand pendant la course.

Le NON-RESPECT Art. 12-1 : STOP&GO de 3 minutes.

12-2. Matériel de Ravitaillement pour le FREE Proto'Cup

- L'alimentation sera assurée par une pompe semi rotative de marque Japy (la pompe rotative manuelle distribuée par Japy est autorisée) / Voir **Annexe C / Ravitaillement**
- Un compteur débit mètre de type ID Japytex est autorisé
- Tous les concurrents devront disposer de ce matériel
- Chaque concurrent devra posséder obligatoirement un extincteur de 5 kg à poudre en état de fonctionnement, conforme à la liste n°6 (Réglementation FIA).

Le NON-RESPECT Art. 12-2 : STOP&GO de 3 minutes.

12-3 - Procédure de ravitaillement en carburant pour le FREE Proto'Cup

- Les 4 roues doivent être posées sur le sol, le moteur arrêté, les portières fermées
- Aucune intervention mécanique n'est autorisée pendant le ravitaillement
- Le pilote peut rester seul à bord du véhicule
- Pendant le remplissage de carburant, le changement de pilote est interdit
- Un chiffon absorbant, tenu par le préposé au ravitaillement est obligatoire durant l'opération
- Il est recommandé d'utiliser une protection de roue, genre toile ininflammable, sous le bouchon de réservoir afin d'éviter les dégâts provoqués par un éventuel écoulement du carburant
- L'assistant "incendie" sera muni d'un extincteur de 5 kg à poudre pour hydrocarbure, en cours de validation (date de validation inférieure à 2 ans) goupille de sécurité enlevée
- L'utilisation d'un extincteur du circuit n'est autorisée que dans un cas de force majeure
- Les 3 préposés au ravitaillement doivent être équipés d'une combinaison ignifugée, de chaussures ignifugées, d'une paire de gants et d'une cagoule conforme aux normes FIA standard 1986 ou 8856-2000 (avec lunettes de type "tous travaux") ou casque intégral, visière fermée
- Le Team Manager/Chef d'équipe sera tenu pour responsable des ravitaillements et de la sécurité des personnels
- Pendant l'arrêt au stand d'une voiture, notamment pendant le ravitaillement en carburant, toutes les personnes, membres de l'équipe ou non, doivent rester dans le stand, sans franchir la ligne blanche marquant sa limite. Le Team Manager/Chef d'équipe sera responsable des mesures de sécurité qu'il aura prises à titre préventif
- L'utilisation de tout équipement électromécanique est interdite à proximité des voitures pendant les opérations de ravitaillement
- L'équipe de ravitaillement ne peut sortir du stand qu'après l'arrêt du véhicule.

Le NON-RESPECT Art. 12-3 : STOP&GO de 2 minutes.

Art. 13 - Perte d'éléments de carrosserie

Tout élément ou ensemble de carrosserie détachée partiellement ou perdu sur la piste, devra provoquer le retour de la voiture au stand sur ordre de la DC (Drapeau Technique) afin de refixer ou remplacer ce dit élément (à l'appréciation du CT).

Art. 14 - Classements et Podiums

14-1. Classements

- Pour être classé, il est obligatoire d'avoir franchi le drapeau à damier
- Pour chaque équipage engagé lors d'une manifestation, chacun des PILOTES marquera le même nombre de points à l'issue des Course 1, Course 2 et/ou Course Longue selon le tableau
- Un classement sera établi pour chaque Classe du FREE Berline/GT - Proto - Monoplace
- Les véhicules de plus de 350 CV feront l'objet d'un classement séparé en FREE GT.

14-2. Attribution de points

En cas d'exclusion prononcée par le Collège des CS, quelle que soit la raison, le pilote :

- Ne marquera aucun point et l'épreuve en question et ne sera pas retenue comme course "Joker", pouvant aller jusqu'à l'annulation des points du championnat en cas de non-conformité technique
- Ne pourra prétendre à aucun PRIX ou PRIMES

Une voiture qui ne participe qu'à la dernière course du Championnat sera classée mais ne marquera aucun point.

Le NON-RESPECT Art. 14-2 : A l'appréciation du Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent au Championnat.

14-3. Podiums

- Chaque course fera l'objet d'un podium pour chaque Catégorie/Classe
- Les pilotes, des 3 premières voitures, seront appelés à monter sur le podium après la Course 2 et la Course Longue
- Pendant les cérémonies obligatoires des podiums, les pilote s'engagent à porter les identifications qui leur seront remises

Le NON-RESPECT Art. 14-3 : Perte d'une partie ou totalité des points attribués de la course.

Place	Points	Place	Points
1 ^{er}	150	16 ^{ème}	33
2 ^{ème}	130	17 ^{ème}	31
3 ^{ème}	110	18 ^{ème}	29
4 ^{ème}	100	19 ^{ème}	27
5 ^{ème}	90	20 ^{ème}	25
6 ^{ème}	80	21 ^{ème}	23
7 ^{ème}	75	22 ^{ème}	21
8 ^{ème}	70	23 ^{ème}	19
9 ^{ème}	65	24 ^{ème}	17
10 ^{ème}	60	25 ^{ème}	15
11 ^{ème}	55	26 ^{ème}	13
12 ^{ème}	50	27 ^{ème}	11
13 ^{ème}	45	28 ^{ème}	9
14 ^{ème}	40	29 ^{ème}	7
15 ^{ème}	35	>29 ^{ème}	5

14-4. Etablissement du classement final

Il sera établi en application de l'article III - §A "Généralités des Prescriptions Générales de la FFSA".

Selon le tableau qui suit :

Nombre de courses organisées :	Règlementation FFSA : Plus de 10	FREE Berline/GT'Cup => 24 Courses FREE Proto'Cup => 18 Courses FREE Formula'Cup => 14 Courses
Nombre de courses retenues :	Règlementation FFSA : moins 2 courses	FREE Berline/GT'Cup => 22 Courses FREE Proto'Cup => 16 Courses FREE Formula'Cup => 12 Courses

Art.15 - Contacts

TROPHEE TOURISME ENDURANCE

419, avenue Bollée – 72000 LE MANS – France

contact@trophee-endurance.fr

Organisateurs

Jean-Jacques HENGEL / Tél. 06 09 74 67 64

Fabrice REICHER / Tél. 06 73 18 91 55

Yannick DONDEL / Tél. 06 03 70 52 08

Directeurs de Courses

Gérard BONNET / Tél. 06 80 60 17 28

Denis DUBOS / Tél. 06 87 72 64 26

Commissaires Techniques "Responsables"

Daniel LEFORT / Tél. 06 09 74 72 54

Jean-Claude BRIGAUD / Tél. 06 27 08 61 71

Service "Chronométrage"

Christian GUEGUEN / Tél. 07 61 80 65 45

Service "PiecesDetachees@trophee-endurance.fr"

Frédéric RAMAGE / Tél. 06 38 92 32 74

Autres services

Sylvie P. (Administratif)

Sandy D. (Comptabilité)

Elliott BOLAFFI (Relation chronométrage)

contact@trophee-endurance.fr

Louis FABBRI. (Site Internet, Facebook, Communications diverses)

Stéphane POULARD (Photos)

Avenants relatifs à RENAULT SPORT Racing

- Avenant 1 : Trophée CHALLENGE RENAULT Sport CLIO III Cup en FREE Berline'Cup

- Avenant 2 : Trophée FORMULE RENAULT en FREE Formula'Cup

Annexes du règlement

- Annexe A : Planche d'identification de la voiture

- Annexe B : Transpondeur

- Annexe C : Ravitaillement

Challenge RENAULT SPORT CLIO III Cup

1 - ELIGIBILITE et CONFORMITE

La participation au Challenge Renault Sport Clio III Cup n'est permise que pour les équipes faisant participer des Clio III Cup conformes à leur Fiche d'homologation FFSA Coupe de Marque : (Document disponible sur le site TTE / Règlement)

2. - PLOMBAGE MOTEURS

Les CLIO III Cup éligibles au Challenge RENAULT SPORT Racing ne seront pas soumises à la règle de la Certification des 2 années de RS pour le plombage moteur. Cependant, le moteur devra rester plombé par les plombs RS ou sera plombé par un CT, sur place, **avant** la participation du concurrent aux Essais Qualificatifs.

Des contrôles de conformité moteur pourront être réalisés au banc moteur via les Sociétés ORECA et RENAULT Sport.

3. - ATTRIBUTION DES POINTS POUR LE CLASSEMENT DU Challenge RENAULT SPORT CLIO III Cup

- Toutes les voitures engagées à au moins une épreuve du TTE pourront marquer des points au classement de ce Challenge.
- Chaque course donnera lieu à l'attribution suivante de points, en fonction de l'ordre d'arrivée des Clio III Cup engagées à l'épreuve (Voir tableau)
- Le classement général du Challenge sera obtenu par addition des points attribués sur chacune des courses du Trophée Challenge selon l'ordre d'arrivée des voitures
- Une voiture seulement engagée au dernier meeting, sera classée mais ne marquera aucun point.

Classement	Points	Primes
1 ^{er}	150	2 500 € HT
2 ^{ème}	130	2 000 € HT
3 ^{ème}	110	1 500 € HT
4 ^{ème}	100	1 000 € HT
5 ^{ème}	90	500 € HT
6 ^{ème}	80	500 € HT
7 ^{ème}	75	500 € HT
8 ^{ème}	70	500 € HT
9 ^{ème}	65	500 € HT
10 ^{ème}	60	500 € HT

3-1. PRIMES DE FIN DE CHAMPIONNAT

A l'issue de la saison, RENAULT SPORT attribuera les PRIMES suivantes, à valoriser exclusivement en "CREDIT PIECES" au Département Pièces Compétition RENAULT SPORT.

3-2. - BENEFICIAIRES

Auront droit à ces primes de fin de championnat les équipes :

- qui se seront conformées au présent règlement du FREE Racing
- qui n'auront pas fait l'objet de sanction disciplinaire telle que le retrait de licence au concurrent par la FFSA ou d'une pénalité infligée pour non-respect de l'éthique sportive
- dont la voiture Renault Clio III Cup **n'aura pas été disqualifiée ou exclue pour non-conformité technique plus d'une fois** au cours du Trophée 2020.

Ce prix est nominatif, non transférable, non valorisable et non monnayable.

Le Team désignera la personne recevant la dotation lors de la Remise des Prix de fin de saison.

Challenge FORMULE RENAULT

1 - ELIGIBILITE et CONFORMITE

La participation au Challenge Renault Sport FORMULE RENAULT n'est permise que pour les équipes faisant participer des FORMULES RENAULT conformes au Règlement Technique de l'année de celles-ci (Document disponible sur le site TTE / Règlement).

2 - PLOMBAGE MOTEURS

Les FORMULES RENAULT éligibles au Challenge RENAULT SPORT Racing ne seront pas soumises à la règle de la Certification des 2 années de RS pour le plombage moteur. Cependant, le moteur devra rester plombé par les plombs RS ou sera plombé par un CT, sur place, **avant** la participation du concurrent aux Essais Qualificatifs.

Des contrôles de conformité moteur pourront être réalisés au banc moteur via les Sociétés ORECA et RENAULT Sport.

3 - PNEUMATIQUES PIRELLI (Annexe Partenariat Pirelli / Ivalto du Règlement Technique TTE)

- Par course, les véhicules devront obligatoirement,
 - **A sa première participation, le concurrent devra déclarer 6 pneus maximum, neufs ou usagés**
 - **A chacune des participations suivantes, il devra déclarer 4 pneus maximum, neufs ou usagés**
- Distribués, par la Société IVALTO et marqués spécifiquement
- Dimensions : AV : 200/540-13 - AR : 250/570-13
- Dotation : **1 pneu gratuit** à la 2^{ème}, 4^{ème} et 6^{ème} participation (Selon la même adresse de facturation)
- Les pneumatiques pourront être contrôlés par les CT, les personnels Ivalto et/ou l'Organisation TTE à tout moment du meeting
- Le non-respect de cette règle donnera lieu à une pénalité de 2 tours.

4 - ATTRIBUTION DES PRIX

- Toutes les voitures engagées à au moins une épreuve du FREE Racing pourront marquer des points au classement du Challenge
- Chaque course donnera lieu à l'attribution de points suivante en fonction de l'ordre d'arrivée
- Une voiture, seulement engagée au dernier meeting, sera classée mais ne marquera aucun point.

4-1. PRIX DE FIN DE CHAMPIONNAT

A l'issue de la saison, RENAULT SPORT Racing offrira aux premiers des Catégories A et A1 :

- Au Vainqueur **FORMULA'Cup A** : une participation à un **TEST de la nouvelle Formule RENAULT EUROPE** dont les conditions seront précisées ultérieurement

(Cette participation sera soumise à la régularisation d'un contrat séparé entre les Vainqueurs et Renault Sport Racing.

En cas d'impossibilité, de quelque nature que ce soit, Renault Sport Racing se réserve le droit d'offrir en remplacement tout autre prix de valeur équivalente, sans que les vainqueurs puissent prétendre à une compensation de quelque nature que ce soit).

- Au Vainqueur **FORMULA'Cup A1** : une valeur totale de **5 000 € HT**, à valoir en **"CREDIT PIECES"** exclusivement

4-2. - BENEFICIAIRES

Auront droit à ces primes de fin de championnat les équipes :

- qui se seront conformées au présent règlement du FREE Racing
- qui n'auront pas fait l'objet de sanction disciplinaire telle que le retrait de licence au concurrent par la FFSA ou d'une pénalité infligée pour non-respect de l'éthique sportive
- dont la voiture Formule Renault **n'aura pas été disqualifiée ou exclue pour non-conformité technique plus d'une fois** au cours du Trophée 2020.

Ce prix est nominatif, non transférable, non valorisable et non monnayable.